

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 20 (1974)
Heft: 3

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications officielles

Allocution

prononcée par Monsieur Ernst Brugger, Président de la Confédération, à l'occasion du nouvel an 1974

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Il est de tradition que le Président de la Confédération nouvellement élu présente au peuple suisse, le premier janvier, les vœux du Conseil fédéral pour l'année qui débute. J'ai le grand plaisir de le faire au nom de tous mes collègues: de ceux qui quittent le Conseil fédéral, de ceux qui restent et aussi au nom des nouveaux qui – avides d'agir – vont prendre leurs fonctions au cours du mois de janvier.

Je crois qu'un peu de chance, de bonnes résolutions et de la confiance nous seront utiles à nous tous pour mille neuf cent septante-quatre. L'année écoulée nous a apporté des changements, et

même des bouleversements, qui montrent que nous sommes aujourd'hui à un tournant. Nous avons derrière nous un développement économique sans pareil. En vingt-cinq ans, notre produit social brut a triplé, nos exportations ont quintuplé et notre revenu réel moyen a plus que doublé. Je sais que beaucoup de nos concitoyens ne donnent pas cher de cette évolution. A tous ceux qui cherchent à rabaisser la valeur des réalisations de notre économie, je tiens cependant à dire une chose: si nous voulons éviter les tensions sociales, nous devons continuer à tout mettre en œuvre pour que notre économie reste productive. En effet, sans base économique solide, il nous sera impossible d'ab-

sorber les coûts énormes de la nouvelle AVS et du deuxième pilier; nous ne pourrions pas non plus assumer les dépenses considérables qui découleront d'une protection accrue de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du développement de l'instruction publique, de l'assurance maladie et des transports. Toutes ces charges reposent sur nos propres épaules et il faudra bien trouver les sommes à y consacrer, avant que de les dépenser.

Tout cela ne sera pas facile, car des grincements se font de plus en plus entendre dans les rouages de notre économie. Il y a d'abord la crise monétaire internationale qui jusqu'ici n'a pas encore pu être maîtrisée. Ensuite, il y a l'inflation dont une partie nous vient de l'extérieur et l'autre est produite chez nous. Le renchérissement profite aux uns et désavantage les autres. Il crée ainsi forcément de nouvelles poussées inflationnistes de telle manière qu'il est toujours plus difficile de briser ce cercle vicieux. Il n'existe pas de remèdes-miracles pour stopper ce mouvement désordonné. Cependant, les mesures que le peuple suisse a accepté de prolonger le deux décembre dernier permettront au moins de freiner cette évolution. Renoncer à lutter contre le renchérissement serait lourd de conséquences; adopter une mentalité qui s'accommoderait de l'inflation le serait plus encore. En effet, cela signifierait que nous serions prêts à mettre en cause notre avenir économique, ce dont tôt ou tard nous devrions faire les frais.

A ces problèmes, s'ajoutent encore les difficultés d'approvisionnement en pétrole. Bien que tout ne soit encore pas très clair en ce domaine, nous ferons bien de nous attendre à une diminution de l'approvisionnement en énergie sur le plan mondial. Même si l'on ne doit pas exclure absolument que la situation puisse se calmer un peu, il faut bien admettre que les temps

LES AUTORITÉS FÉDÉRALES EN 1974 :

Président du Conseil national:	Anton Muheim
Président du Conseil des Etats:	Kurt Bächtold
Président de la Confédération:	Ernst Brugger
Vice-président du Conseil fédéral:	Pierre Graber
Chancelier de la Confédération:	Karl Huber
Président du Tribunal fédéral:	Hans Tschopp
Président du Tribunal fédéral des assurances:	Theodor Bratschi

Composition du Conseil fédéral et attribution des départements :

Département politique:	Pierre Graber
Département de l'intérieur:	Hans Hürlimann
Département de justice et police:	Kurt Furgler
Département militaire:	Rudolf Gnägi
Département des finances et des douanes:	Georges-André Chevallaz
Département de l'économie publique:	Ernst Brugger
Département des transports et communications et de l'énergie:	Willi Ritschard

de la surabondance et du gaspillage sont définitivement révolus. Tant du point de vue des quantités que de celui des prix, nous nous heurterons à des obstacles qu'il ne sera pas facile de surmonter. Les événements de ces derniers mois nous ont fait voir à quel point nous sommes dépendants de l'étranger. Cette constatation n'est pas seulement valable pour le pétrole. Elle vaut aussi pour d'autres matières premières et avant tout pour certaines denrées alimentaires qui sont devenues rares et chères et qui rendent notre approvisionnement plus difficile. A cet égard, je tiens à souligner à quel point il a été judicieux de maintenir une agriculture productive, même à une époque d'expansion industrielle. Bien qu'ils ne constituent que le sept pour-cent de la population, nos paysans sont en mesure de récolter sur notre propre sol presque la moitié de ce que nous consommons.

Toutes les restrictions et les servitudes que je viens de mentionner nous montrent où sont concrètement, les limites de la croissance dont on a tant parlé ces derniers temps. Outre les limitations qui nous sont imposées de l'extérieur, nous approchons de plus en plus — dans notre propre pays aussi — des frontières de nos possibilités. Pensons, par exemple, aux problèmes fonciers et à l'environnement. A l'avenir, nous ne pourrons plus faire n'importe quoi pour le seul motif qu'il est encore possible de le faire et d'en tirer un profit. Nous devons renoncer à beaucoup de choses qui, certes, auraient accru notre niveau de vie, mais pour lesquelles le prix est trop élevé. Nous devons d'ailleurs le faire également dans l'intérêt de l'individu dont la faculté de résistance psychique a aussi ses limites et pour qui le rythme fébrile d'aujourd'hui ne constitue nullement un avantage.

Puisque je parle de l'individu, qu'il me soit permis de relever que cha-

que diminution de la croissance économique entraîne, pour lui, de lourdes conséquences. Car chaque changement et chaque renoncement causent des inquiétudes, touchent aux habitudes de vie et de travail, exigent un effort de discernement et de solidarité. Sommes-nous en mesure de faire face à cela? Le nombre des égoïstes, des matérialistes, des indifférents et des irresponsables n'est-il pas beaucoup trop grand? En fait, vingt années de haute conjoncture n'ont pas développé notre esprit communautaire! Nous sommes passés maîtres dans l'art de défendre des intérêts individuels ou de groupes. Nous protestons et luttons avec acharnement contre tout ce qui ne fait pas notre affaire et il nous arrive même que nous le fassions contre notre propre raison et notre propre jugement. Au lieu de discuter franchement, au lieu d'écouter les arguments des autres et de chercher les solutions réalisables et les meilleures pour le bien de tout le pays, nous adoptons souvent des points de vue obstinés et nous défendons nos positions sans nuances. Il tombe sous le sens qu'une telle attitude ne permet pas de maîtriser les situations difficiles et de trouver des solutions ouvertes et débouchant sur les impératifs communautaires. Nous aurons encore beaucoup à apprendre. Avant tout, il faudra redécouvrir ce qui nous unit. En d'autres termes: nous devons nous rapprocher les uns des autres. Dans cet ordre d'idées, je salue le très grand nombre d'hommes et de femmes pour lesquels l'avenir de notre pays et de ses habitants est une préoccupation primordiale. Je rends hommage à tous ceux qui, malgré la portée limitée de leur action personnelle, n'attendent pas un miracle qui viendrait d'ailleurs, mais qui ont la ferme volonté d'apporter une contribution personnelle et positive. Je salue tous ceux qui s'efforcent d'être honnêtes, objectifs, ouverts

et tolérants. C'est là que résident les forces sans cesse renouvelées de notre peuple, forces qui nous donnent toujours le courage de rechercher, avec une confiance nouvelle, la solution de nos lourdes tâches.

C'est dans cet esprit, chères concitoyennes et chers concitoyens, et après vous avoir fait part de quelques uns de mes soucis, que je vous souhaite sincèrement une bonne année. J'adresse également mes vœux aux étrangers qui séjournent chez nous et j'envoie un salut tout particulier aux Suisses qui se trouvent dans le monde entier. Je veux aussi penser spécialement aux malades et infirmes et à tous ceux qui, pour d'autres motifs, ont besoin de réconfort. Ma reconnaissance sincère va également à tous ceux qui s'adonnent avec dévouement aux soins des malades et deshérités.

Le Conseil fédéral vous souhaite à toutes et à tous, chères concitoyennes et chers concitoyens, une heureuse année mille neuf cents septante quatre!

Taxe d'exemption du service militaire

Les Chambres fédérales ont approuvé le 14 décembre 1973 la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire frappant les Suisses de l'étranger. Celle-ci prévoit que ces compatriotes seront assujettis à la taxe militaire pendant 3 ans, au lieu de 8 dans l'élite et 5 dans la «Landwehr» comme jusqu'à présent. La loi est soumise au référendum facultatif jusqu'au 28 mars 1974. Le Conseil fédéral fixera la date de son entrée en vigueur si le référendum n'est pas demandé. Par cette mesure seront libérés de la taxe les Suisses établis d'une manière durable à l'étranger. Avec la solution de 3 ans, 7000 Suisses de l'étranger au moins seront désormais exonérés de cette taxe. La diminution de rendement est estimée à environ 1,5 million de francs suisses.

L'enseignement universitaire en Suisse

Une particularité frappante de la Suisse, qui donne une haute idée de sa vie intellectuelle et de l'estime que sa population porte à l'instruction, réside dans le fait que ce petit pays, qui n'a guère plus de six millions d'habitants, ne compte pas moins de sept universités, deux écoles polytechniques, une école de hautes études économiques et sociales et plusieurs autres instituts de niveau universitaire. Comme bien d'autres domaines de la vie publique, l'éducation nationale y est décentralisée. La Suisse est un Etat fédéral formé de 25 cantons, qui diffèrent entre eux par la culture, la confession et la langue. Chaque canton est autonome en matière d'instruction publique, qu'il s'agisse de la scolarité obligatoire, qui est en général de 8 à 9 ans, ou de l'enseignement secondaire et universitaire. C'est pour eux une lourde responsabilité, qui leur impose, en vue de maintenir un niveau scolaire élevé, de nombreux devoirs et des charges financières considérables.

Le 1^{er} janvier 1969, une loi fédérale sur l'aide aux universités cantonales est entrée en vigueur. Se fondant sur une disposition transitoire, la Confédération avait déjà accordé de 1966 à 1968 deux cents millions de francs pour le développement des universités

cantonales. Ces contributions fédérales ont été portées à un milliard et demi pour la première période de subvention fixée par la loi, soit de 1969 à 1974. Malgré cette aide croissante de la Confédération, les dépenses des huit cantons ayant leur propre université se sont élevées à quelque trois cents millions de francs en 1970 – somme considérable en regard d'une population globale d'à peine quatre millions d'habitants. Au cours de la même année, la Confédération a fourni une contribution de 70 millions de francs en faveur des universités cantonales, tandis que ses dépenses pour les deux écoles polytechniques fédérales – seules institutions de niveau universitaire à sa charge – atteignaient 230 millions.

Ces chiffres démontrent éloquentement l'intérêt du peuple suisse pour ses universités. Celles-ci dépendent financièrement et administrativement du Département de l'instruction publique de leur canton, mais jouissent d'une entière autonomie en matière de recherche et d'enseignement. Elles sont très libéralement ouvertes aux étudiants étrangers, qui étaient en 1971, sur 45 000 étudiants inscrits, environ 10 000 venant de 70 pays, le pourcentage d'étudiants étrangers le plus élevé dans le monde.

Les dix universités suisses

Suisse alémanique

les universités de Bâle, Berne et Zurich; l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich; l'Ecole des hautes études économiques et sociales à Saint-Gall;

Suisse romande

les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg (langues française et allemande), et l'Ecole polytechnique fédérale à Lausanne.

Il n'y a pas d'université dans la Suisse de langue italienne.

Bien que chaque université ait son caractère propre, elles sont néanmoins toutes semblables par la structure. Toutes sont divisées en *facultés*: théologie, droit et sciences sociales, lettres, sciences, médecine. Les universités de Fribourg et de Neuchâtel n'ont pas de faculté de médecine, mais les candidats aux études de médecine peuvent y préparer à la faculté des sciences le premier examen propédeutique (sciences naturelles) et même, à Fribourg, le second (anatomie et physiologie).

Les deux Ecoles polytechniques forment des ingénieurs, des architectes, des chimistes et des physiciens; celle de Zurich prépare en outre aux carrières d'agronome, d'ingénieur forestier, de mathématicien, de naturaliste et de pharmacien. L'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall forme les futurs cadres de l'industrie, du commerce et de l'administration, ainsi que les professeurs de sciences commerciales.

Cet article est extrait de la brochure «Universités en Suisse» éditée en 1973 par l'Office national suisse du tourisme en collaboration avec l'Office central universitaire suisse. Nous publierons dans un prochain numéro la suite de cet article (conditions d'immatriculation, durée et coûts des études, bourses, etc.).

A l'Ecole des hautes études économiques et sociales de St-Gall.

